



Pas de bébés à la consigne !

Communiqué de presse
du 27 juin 2012

Collectif
Pas de bébés à la consigne

Il faut abroger le décret « Morano », premier signal emblématique en faveur de modes d'accueil de qualité

ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **AEJEV** (Association des Educateurs de Jeunes Enfants des Vosges), **AFPEN** (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale), **ANAP** (Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture), **ANAPSYpe** (Association Nationale des Psychologues pour la petite enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices diplômées d'Etat et des Etudiantes), **Association Pikler Loczy**, **CADRESPE** (Collectif d'Association de Directeurs et Responsables d'Etablissement et Services Petite Enfance), **CEEPAME** (Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance), **CEMEA** (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), **CERPE** (Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance), **CFDT Interco des Services Publics Parisiens**, **FNACT-CFTC**, **CFTC** (Administration Parisienne), **CGT** (Confédération Générale du Travail), **CGT Commerce et Services**, **CGT Crèches et PMI 93**, **CGT Educ'Action**, **CGT Fédération Santé Action Sociale**, **CGT Fédération des Services Publics**, **CGT Petite Enfance Ville de Paris**, **CNDF** (Collectif National pour les Droits des Femmes), **La CSF** (La Confédération Syndicale des Familles), **FA-FPT** (Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale), **FCPE** (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), **Fédération CFDT Interco**, **Fédération CNT santé social & CT**, **Fédération Nationale Sud Santé-Sociaux**, **Fédération SUD Collectivités Territoriales**, **Femmes solidaires**, **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **FSU** (Fédération Syndicale Unitaire), **IRAEC** (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple), **IRIS** (Institut de Ressources en Intervention Sociale, centre de Formation), **MP4** (Mouvement pour une parole politique des professionnels du champ social), **Osez le féminisme !**, **Passerelles EJE**, **Réseau Féministe "Ruptures"**, **la section syndicale STC de la mairie d'Ajaccio**, **SE-UNSA** (Syndicat des Enseignants du premier degré et du second degré d'UNSA Education), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile), **SNP** (Syndicat National des Psychologues), **SNPI-FSU** (Syndicat National des Personnels d'Inspection), **SNU CLIAS-FSU** (Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales), **SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC de la FSU), **SUPAP-FSU** (Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes), **Syndicat UCP/UNECT Ville de Paris - personnels de la Petite enfance**, **UFAL** (Union des Familles Laïque), **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **Union syndicale Solidaires**, **UNSA** (Union Nationale des Syndicats Autonomes), **UNSA Education**, **UNSA Petite Enfance Ville de Paris**, **USD Santé et Action sociale CGT Paris**

Le Collectif « Pas de bébés à la consigne » a engagé depuis deux ans de nombreuses actions pour alerter les pouvoirs publics sur la dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants découlant notamment du décret du 7 juin 2010 réformant les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, ou de l'inclusion des modes d'accueil collectif dans la *directive "Services"*. Malgré un mouvement sans précédent des parents et des professionnel-les de la petite enfance avec le soutien de nombreux-ses élu-es, au printemps 2010, nos demandes pour préserver des modes d'accueil de qualité et les conditions d'exercice des professionnel-les ont été rejetées par le précédent gouvernement.

Suite à cette mobilisation nous avons publié un *Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance* et avons, par une lettre ouverte adressée aux candidat-es à la présidence de la République puis aux élections législatives, mis en avant sept dispositions qui nous semblent indispensables :

- 1/ le retrait d'urgence du décret du 7 juin 2010 dit « *décret Morano* » réformant l'accueil collectif des jeunes enfants et instituant les jardins d'éveil ;
- 2/ une évolution du dispositif des Maisons d'Assistants Maternelles en instaurant des normes de fonctionnement et d'encadrement comparables aux structures collectives de taille similaire ;
- 3/ un plan national d'urgence de formation de professionnel-les qualifié-es, notamment EJE, Réseau ouvert aux titulaires d'un CAP petite enfance et aux assistantes maternelles dans le cadre de la promotion professionnelle ;
- 4/ une amélioration conséquente des taux de professionnel-les les plus qualifié-es et des ratios d'encadrement dans les établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- 5/ un plan ambitieux d'ouverture de nouveaux établissements contribuant à créer les 500 000 places d'accueil manquantes ;
- 6/ le rétablissement des postes d'enseignants supprimés, le développement de l'école maternelle sur tout le territoire, l'attribution des moyens nécessaires pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant de deux à trois ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école ;
- 7/ l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ d'application de la *Directive "Services"* et le maintien des établissements d'accueil collectif dans le champ public ou non lucratif.

.../...

En effet, pour le Collectif « Pas de bébés à la consigne », une politique publique ambitieuse pour la petite enfance doit offrir aux bébés et aux jeunes enfants un accueil personnalisant dans un cadre collectif ou individuel. Elle doit permettre à toutes les familles d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle, sans barrière financière. Elle est aussi la première condition pour assurer le droit au travail des femmes et constitue un investissement pour l'avenir.

A l'occasion de la récente campagne électorale, François Hollande a affirmé sa volonté de mettre en place un service public de la petite enfance offrant un accueil de qualité aux enfants dès leur plus jeune âge pour lutter contre les inégalités. Devenu président de la République, nous lui demandons de prendre une première mesure d'urgence en ce sens en abrogeant le décret du 7 juin 2010 réformant les modes d'accueil collectif. Il s'agirait là d'un signal emblématique, très attendu par les parents et les professionnel-les de la petite enfance, quant à l'engagement du président et du nouveau gouvernement en faveur d'une politique ambitieuse de développement de modes d'accueil de qualité pour la petite enfance.

Site: www.pasdebebesalaconsigne.com

Mail: pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr